



*Protection et Avenir  
du Patrimoine et de l'Environnement  
en Dordogne*



*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
de  
L'Association du Quartier Est de Bergerac  
et de  
L'Association Protection et Avenir  
du Patrimoine et de l'Environnement en Dordogne*

Les Membres (familles adhérentes) des deux Associations se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le samedi 12 juin 2021 à la Maison des Syndicats, place de la Myrpe à Bergerac.

Une feuille d'émargement a été établie : 68,8 % des Membres à jour de leur cotisation de l'Association du Quartier Est de Bergerac étaient présents ou représentés, 66,6 % des Membres à jour de leur cotisation de l'Association Protection et Avenir du Patrimoine et de l'Environnement en Dordogne.

Les Assemblées ont pu valablement délibérer.

Georges BARBEROLLE remercie toutes les personnes présentes dont sept élus :

- Jonathan PRIOLEAUD, maire de Bergerac, vice-président de la CAB
- Gérald TRAPY, délégué à la Vie Associative et à la Protection animale
- Christophe DAVID-BORDIER
- Adib BENFEDDOUL
- Hélène LEHMANN représentée par Christian SAUBADU
- Dominique ROUSSEAU
- Fabien RUET

### **1 – Désignation du bureau des deux Assemblées**

Il est proposé de confier cette fonction au bureau des Associations.

Première résolution : la désignation du bureau des Associations au bureau des Assemblées est approuvée à l'unanimité.

### **2 – Rapport financier**

Rapport financier de l'Association du Quartier Est de Bergerac : il est présenté par la trésorière Christiane BORDERIE. Le compte de résultats et le bilan au 31 mai 2021 distribués seront joints au procès-verbal pour les non-présents ; 46 familles (63 personnes) sont adhérentes de l'Association au 31 mai 2021.

Rapport financier de l'Association Protection et Avenir du Patrimoine et de l'Environnement en Dordogne : il est présenté par le trésorier Bernard RABANEL. Le compte de résultats et le bilan au 31 mai 2021 distribués seront joints au procès-verbal pour les non-présents ; 65 familles (98 personnes) sont adhérentes de l'Association au 31 mai 2021.

Georges BARBEROLLE remercie la trésorière et le trésorier pour la bonne tenue des comptes.

Deuxième résolution : les rapports financiers sont approuvés à l'unanimité.

### **3 – Cotisations annuelles juin 2022/31 mai 2023**

G. BARBEROLLE remercie les adhérent(e)s pour leur cotisation. Certains d'entre eux versent volontairement une cotisation supérieure à la cotisation de base.

Il est rappelé que la cotisation de base juin 2021/Mai 2022 est de 12 € (décision des Assemblées Générales du 3 octobre 2020) ; il est proposé de laisser inchangé le montant de la cotisation de base.

Troisième résolution : les Assemblées Générales des Associations décident à l'unanimité le maintien de la cotisation à 12 € pour le période juin 2022 à mai 2023 – cotisation de base par famille selon les Statuts..

#### 4 – Rapport moral et d’activité des deux Associations

Le rapport moral a été remis à tous les participants, il sera transmis aux Membres non présents.

Lecture est faite en Assemblée par le Président des deux Associations. Avant la présentation du rapport moral, G. BARBEROLLE demande aux personnes présentes d’avoir une pensée pour Alain PLAZZI, conseiller municipal décédé la veille. Il présente ses condoléances à sa famille. Il insiste par ailleurs sur la nécessité de se faire vacciner contre le COVID. L’immunité collective doit être atteinte le plus rapidement possible. Bernard RABANEL précise que la vaccination du personnel médical est nécessaire.

Depuis le début de l’exercice, nos associations ont participé à 10 réunions, 27 courriers ont été transmis, il y a eu 4 interventions sur le terrain. Malgré le confinement nos activités ont continué.

Cinquième résolution : le rapport moral et d’activité des Associations est adopté à l’unanimité.

#### 5 – Débat à la suite de la présentation du rapport moral

- la maison Leydier, nous nous opposons à sa démolition, notamment la façade rue Neuve d’Argenson, les pierres peuvent être restaurées. Fabien RUET intervient : il soutient qu’il est nécessaire de conserver la façade qui s’harmonise au cœur de ville *renaissance*, le label Ville et Pays d’Art et d’Histoire étant décerné depuis 2013. Il rappelle qu’un projet de démolition a été envisagé il y a une dizaine d’années mais abandonné. Il va demander que cette maison soit classée au Patrimoine. Réponse de Jonathan PRIOLEAUD : on peut conserver les pierres de la façade pour les intégrer dans un projet futur, ces pierres seront conservées à la SEICA. Réponse de G. BARBEROLLE : ce point a déjà été évoqué en comité SPR (Site Patrimonial Remarquable), opposition de sa part, ces pierres seront oubliées, il rappelle que des pierres ainsi récupérées ont été utilisées pour la construction du rond-point du pont Pimont ...
- autres points évoqués par Jonathan PRIOLEAUD :
  - la concertation subsiste : des réunions de quartier seront organisées, il y a eu des pieds d’immeuble !
  - des travaux « colossaux » ont été faits pour éviter les inondations rive gauche
  - le stationnement est toujours gratuit en ville le samedi après-midi
  - le marché couvert : 500 000 € de subventions auraient été perdues si les travaux n’avaient pas été programmés
  - l’acquisition de la barre commerciale à Naillac est en cours
  - la construction d’un foyer pour les jeunes est programmée au quartier Nord ; on investit beaucoup pour les quartiers, 8 millions d’euros cette année
  - un plan *trottoirs* est mis en place, Alain PLAZZI s’en occupait
  - le coût du Centre évènementiel, salle Anatole France, est de 13 millions d’euros dont 3 financés par la CAB ; les subventions sont accordées, l’intérêt est de faire réaliser les travaux par des entreprises issues de l’économie locale
  - l’installation de moutons sur les berges de la Dordogne était déjà envisagée lors du mandat précédent, la mécanisation détruit la biodiversité ; deux riveraines, promenade du barrage, interviennent pour signaler « les déjections entraînent des odeurs, des gens font le détour tellement ces odeurs sont insupportables, la promenade n’a jamais été aussi mal entretenue, les moutons n’ont pas suffisamment d’activité physique sur les buttes, la vue sur la rivière est cachée par des grillages ». G. BARBEROLLE précise que le fauchage ne pourra pas être remplacé par des moutons, les herbes sont écrasées (voir notre avis indiqué en conclusion du rapport moral). Aucune concertation, aucune information préalable pour les installations ... des lubies d’un élu et d’un chef de service.

Quelques soient les points évoqués, Jonathan PRIOLEAUD est satisfait, persuadé d’avoir raison. La réalité est toute autre ... voir la conclusion du rapport moral.

- autres interventions :
  - Jean-Claude LABYRE rappelle la présence importante de moustiques secteur rue Albert Claveille, le ruisseau pas nettoyé (on ne le voit plus) contribue à leur multiplication. Par ailleurs des obstacles en béton signalés depuis longtemps empêchent la circulation de l’eau. Il rappelle également que la rue Albert Claveille se dégrade, que les panneaux de limitation de vitesse ne sont pas adaptés, les cyclistes sont contraints d’emprunter les trottoirs.
  - François MARTY : le rôle d’un maire n’est pas de détruire, le patrimoine doit être préservé ; si on détruit des bâtiments intéressants autant habiter des zones pavillonnaires. C’est ridicule ...